



Droit d'accès compte du tuteur

Par **raizer27**, le **25/11/2013** à **00:28**

Bonjour je présente la situation ma copine (17) vit avec son père depuis plus de 3 ans depuis la mort de sa mère (il était divorcé depuis longtemps). Elle reçoit sur son compte une pension Cnracl qui est de plus de 500 euros et son père verse sur son compte personnel pour des frais alimentaires, scolaires mais elle ne lui coûte pas 500 euros car elle est en école publique de coiffure et elle dort et mange toute la semaine à son lycée et le weekend elle vit avec moi. Elle n'a que très rarement de l'argent pour s'habiller et pas d'argent de poche.

Donc ma question son père a-t-il le droit de prendre la totalité de la pension pour lui et ne rien donner à sa fille sans lui rendre des comptes. Merci

Par **raizer27**, le **26/11/2013** à **18:51**

up